

EN GRÈVE LE 12 SEPTEMBRE TOUS ENSEMBLE POUR NOS DROITS ET GARANTIES COLLECTIVES

la
cgt

Saclay



Avec le projet de loi travail XXL 2017 c'est ● ● ●

● ● ● PERMIS DE LICENCIER À TOUT VA!

Désormais votre contrat de travail ne vous protégerait plus, l'employeur aurait la possibilité de se débarrasser de vous si vous n'acceptez pas une modification de votre contrat de travail à la baisse en matière de rémunération par rapport à l'augmentation de votre temps de travail.

Les employeurs pourraient facilement calculer le coût de l'indemnité de licenciement et son amortissement avec l'embauche d'un jeune de qualification égale mais bien moins bien

payé que vous. Comme à GM&S aujourd'hui, les grands groupes pourraient désormais organiser les difficultés d'une entreprise dont ils veulent se débarrasser en France pour aller produire ailleurs à moindre coût.

Avec la loi XXL c'est le dumping social et les licenciements boursiers institutionnalisés!

Des milliers d'emplois, particulièrement dans l'industrie, sont menacés.

● ● ● LA PRÉCARITÉ À TOUS LES ÉTAGES

Un employeur «oublie» de transmettre dans les délais légaux votre contrat de travail en CDD, vous n'aurez plus la possibilité d'obtenir des juges, aux prud'hommes, la requalification du contrat en CDI.

Ce sont des milliers de cas contentieux aujourd'hui!

En cas d'accord de branche, les contrats en CDD pourraient être renouvelés jusqu'à cinq ans (normes européennes), les délais de carence entre deux CDD pourraient être remis en cause, favorisant la multiplication de contrats plus courts renouvelés ou pas.

Les CDI de chantier, de mission ou de projet seraient généralisés à toutes les professions,

à moindre coût puisque sans versement de la prime de précarité.

C'est la précarisation des emplois qui deviendrait la norme, ce serait alors très vite la disparition de tout emploi stable en CDI.

Déjà 8 jeunes sur 10 sont embauchés aujourd'hui en contrats de plus en plus courts!

Si le droit du travail reste très protecteur, c'est parce que plus de 90% des actifs sont couverts par des conventions collectives. Demain si ce projet de loi aboutit, ces garanties pourraient disparaître, au gré de négociations sous pression, soumises au chantage à l'emploi dans chaque entreprise.

●●● DES RECULS IMPORTANTS EN MATIÈRE DE SANTÉ

- Banalisation du travail de nuit dans le commerce,
- Remise en cause de la pénibilité,
- Destruction du CHSCT, cet outil utile pour vous protéger contre les accidents et maladies professionnelles !

Même les travailleurs en situation de handicap ne sont pas à l'abri de règles qui varient d'une entreprise à l'autre...

Salarié kleenex, le temps d'un chantier, vous pourriez être exposés à des risques graves (pro-

duits toxiques, postes dangereux, polluants...) en toute impunité pour les entreprises.

Le rétablissement du jour de carence dans la fonction publique en cas d'arrêt maladie va limiter l'accès aux soins pour des raisons financières à des milliers d'entre vous, à l'instar du secteur privé. Il faut au contraire garantir dans le privé comme dans le secteur public une prise en charge sans perte de salaire, dès le premier jour de maladie.

●●● RETOUR AU FACE À FACE ENTRE EMPLOYEUR ET SALARIÉ ISOLÉ

La mise en place d'un référendum à la seule initiative de l'employeur, le choix de tenir des négociations avec des salariés sans mandat syndical donc non protégés, isolés, peu ou pas formés à la négociation, remet en place des relations très déséquilibrées.

C'est le pot de fer contre le pot de terre ! Cela aboutirait automatiquement à des reculs énormes en matière de conditions de travail, de rémunération, de droits sociaux...

●●● UN CODE DU TRAVAIL PAR ENTREPRISE

Les règles en matière de congés - y compris maternité - de primes diverses, de 13e mois, pourraient être négociées ou renégociées à la baisse sans aucune garantie d'une entreprise à l'autre.

C'est le retour à la loi de la Jungle et à la mise en concurrence des salariés, particulièrement

pour les salariés de petites et moyennes entreprises.

Ces entreprises sont souvent dépendantes de groupes financiers pour qui elles travaillent en sous traitance et c'est sur la baisse de vos conditions de travail et de votre salaire que se concluront les marchés.

●●● CSG ET COTISATIONS SOCIALES

Tous perdants, salariés du privé, fonctionnaires, retraités, privés d'emploi !

L'augmentation de la CSG en lieu et place des cotisations sociales conduira à remettre en cause le principe de solidarité tout au long de

la vie créé par la Sécurité sociale.

Ce serait donc moins de retraite, moins de soins, moins de couverture chômage, moins d'allocations famille, moins de services publics...

MANIFESTATION MARDI 12 SEPTEMBRE 2017 14 h - Bastille



Départ en car - 13 h 10

rendez-vous parking Siège (porte 306)

Inscrivez-vous auprès du Secrétariat intersyndical

☎ 01 69 08 56 53 - martine.lavigne@cea.fr

Un préavis de grève a été déposé pour le 12 septembre (chaque salarié détermine son temps de grève : 59 min, 3 h 59 ou 7 h 59, dans le cadre du préavis de grève CEA de 24 h).